

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES



LETTRE DE RELANCE
Art. L.257-0 B du Livre des procédures fiscales

LRMD V8.0 31072018 R.3

Vos démarches
Votre centre des finances publiques

SIP TARBES

1 BD MARECHAL JUIN

65023 TARBES CEDEX 9

Tél. : 05 62 44 40 50

Courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP TARBES

1 BD MARECHAL JUIN

65023 TARBES CEDEX 9



Vos références

Numéro fiscal (C) : 47 19 312 350 466

Référence du document : 18 65 0089803 93

Date d'établissement : 26/11/2018

SC R Y P
PAR PICON ROBERT
10 AV DE DIANE
06600 ANTIBES

BOIS-CIBAT

Madame, Monsieur,

Je vous contacte concernant vos TAXES FONCIERES : vous n'avez pas payé dans les délais les sommes dues ou vous avez payé, mais sans respecter l'obligation de paiement dématérialisé.

Si vous n'avez pas payé dans les délais, vous devez régler au plus vite le montant « Reste à payer » ci-contre, qui inclut la majoration de 10 % pour retard ou absence de paiement à la date limite de paiement. Si vous avez déjà payé ou si vous rencontrez des difficultés, je vous invite à me contacter rapidement.

Si vous avez payé mais par un moyen non autorisé (chèque notamment), vous êtes redevable d'une majoration de 0,2 % avec un minimum de 15 €, que je vous invite également à payer au plus vite. Je reste à votre disposition pour vous aider à respecter à l'avenir l'obligation de paiement dématérialisé.

À défaut du paiement de la somme due à l'issue d'un délai de trente jours suivant la notification de ce document, je poursuivrai la procédure afin d'obtenir le versement rapide de ce montant.

Vous disposez de ce même délai de trente jours pour contester les majorations appliquées (article L. 80 D du livre des procédures fiscales).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public
BEURIER THIERRY

Votre situation

Situation arrêtée au (1) : 20/11/2018

Montant de l'impôt 1 220,00 €

Versements effectués dans les délais (3)

Reste à payer à la date limite de paiement 1 220,00 €

Majoration de 10% (4) + 122,00 €

Versements effectués hors délais

Reste à payer 1 342,00 €

Vous pouvez payer en ligne sur impots.gouv.fr ou par smartphone ou tablette.

Réservé à l'administration :
65028/221/2018

Partie à détacher suivant les pointillés

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire. SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Modes de paiement »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

SC R Y P
PAR PICON ROBERT
10 AV DE DIANE
06600 ANTIBES

CLP327007048224 *

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZZ0050021865008980393TIP
DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 LETTRE DE RELANCE
18 65 0089803 93 C 221 2018 65028 15/10/2018 Montant : 1342,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

186500898037 SC

R Y P

001110000122 85221318650089803930650280996906 134200